

**COMMUNE DE VACHERESSE**  
**74360**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2024\_006

~~~~~

**SEANCE DU 29 JANVIER 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à 18 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Ange MEDORI, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

Nombre de votants : 11

Date de convocation du conseil municipal : 23 janvier 2024

**PRESENTS :** *MEDORI Ange, TUPIN-BRON Jean, DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien, TAGAND François, CHAPERON Virginie, DORIGO Rebecca, TUPIN Patrick, QUESTROY Claudine, MARTIN Françoise*

**ABSENTS EXCUSES :** *MOTTIEZ Adrien, RATEL Aurélie (pouvoir à MARTIN Françoise)*

Monsieur TUPIN Patrick a été élu secrétaire.

**OBJET : VENTE DE TERRAIN, LIEU-DIT « LES CHAVANNETTES »**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la demande de M. MOTTIEZ Guillaume domicilié 138 impasse des Chavannettes - VACHERESSE d'acquérir une parcelle communale au droit de sa propriété. Cette demande porte sur la parcelle cadastrée section A – n° 3020, lieu-dit « Les Chavannettes », d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de vendre à M. MOTTIEZ Guillaume la parcelle cadastrée section A – n° 3020, lieu-dit « Les Chavannettes », d'une superficie de 30 m<sup>2</sup>.
- **FIXE** le prix de vente à 50 euros le mètre carré.
- **DIT** que les frais inhérents à cette vente seront à la charge de M. MOTTIEZ Guillaume.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette vente

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,  
Ange MEDORI

Le secrétaire de séance,  
Patrick TUPIN

Acte rendu exécutoire  
après télétransmission en préfecture le  
et publication du

